

---

---

# TABLEAUX DES RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES DU NUNAVUT

---

---

(à jour au 31 décembre 2011)

---

---

**Nota :**

1. Les présents tableaux n'ont pas force de loi, ils ne sont établis qu'à titre documentaire.
2. Les présents tableaux visent les règlements et les autres textes réglementaires du Nunavut. Ils comprennent tous les règlements et les autres textes réglementaires, pris le 31 décembre 2011 ou avant cette date au Nunavut, ainsi que les modifications à ces règlements ou autres textes réglementaires. Ils comprennent aussi les règlements et les autres textes réglementaires des Territoires du Nord-Ouest tels que reproduits par l'article 29 de la *Loi sur le Nunavut*.
3. Pour les règlements et les autres textes réglementaires pris avant le 1<sup>er</sup> avril 1999, seules les versions contenues dans les *Règlements révisés des Territoires du Nord-Ouest, 1990* et dans la Partie II de la *Gazette des Territoires du Nord-Ouest* ont force de loi. Les tableaux accompagnant ces textes officiels peuvent être consultés à titre documentaire.
4. Pour les règlements et les autres textes réglementaires pris le ou après le 1<sup>er</sup> avril 1999, seules les versions contenues dans la Partie II de la *Gazette du Nunavut* ont force de loi.



## TABLEAU A

(à jour au 31 décembre 2011)

### TABLEAU DES RÈGLEMENTS ABROGÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>	<i>Texte ou décret abrogatif</i>
<b>ACCIDENTS DU TRAVAIL</b>		
ACCIDENTS DU TRAVAIL, RÈGLEMENT GÉNÉRAL	R.R.T.N.-O. 1990, ch. W-21	R-022-2008
<b>ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE</b>		
ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE, RÈGLEMENT	R-002-2002	R-006-2005
<b>ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE ET LE CONSEIL EXÉCUTIF, (L.R.T.N.-O. 1988, ch. L-5)</b>		
ALLOCATIONS DE SÉJOUR, RÈGLEMENT	R-019-2000	R-011-2002
<b>ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE ET LE CONSEIL EXÉCUTIF, (L.Nun. 2002, ch. 5)</b>		
ALLOCATIONS DE SÉJOUR, RÈGLEMENT	R-011-2002	R-013-2002
ALLOCATIONS DE SÉJOUR, RÈGLEMENT	R-013-2002	R-006-2003
<b>ASSISTANCE SOCIALE</b>		
AUTORITÉS LOCALES, RÈGLEMENT DÉSIGNANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. S-15	R-018-2004
COMITÉS D'APPEL DE L'ASSISTANCE SOCIALE, DÉCRET	R.R.T.N.-O. 1990, ch. S-17	R-015-2004
DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION RELIÉE À L'ASSISTANCE SOCIALE, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. S-18	R-017-2004
<b>BOISSONS ALCOOLISÉES</b>		
PROHIBITION DES BOISSONS ALCOOLISÉES À WHALE COVE, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. L-48	R-009-2008
PROHIBITION ET LES RESTRICTIONS RELATIVES AUX BOISSONS ALCOOLISÉES, RÈGLEMENT GÉNÉRAL	R.R.T.N.-O. 1990, ch. L-35	R-014-2006

## Tableau A—Règlements abrogés

(à jour au 31 décembre 2011)

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>	<i>Texte ou décret abrogatif</i>
<b>CONSEIL D'EXAMEN DES TAUX DES ENTREPRISES DE SERVICE</b>		
APPLICATION D'UN TAUX TEMPORAIRE (SEPTEMBRE 2006), RÈGLEMENT PORTANT	R-021-2006	R-024-2006
<b>CORONERS</b>		
HONORAIRES DES CORONERS, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. C-18	R-004-2010
<b>ÉDUCATION (L.T.N.-O. 1995, ch. 28)</b> (voir RÈGLEMENT DE TRANSITION (2010 à 2012) (R-014-2010) – plusieurs règlements abrogés sont réputés en vigueur pendant la période de transition)		
ACCREDITATION DES DIRECTEURS D'ÉCOLE, RÈGLEMENT	R-138-96	R-024-2009
ANNÉE D'ENSEIGNEMENT ET LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE, RÈGLEMENT	R-136-96	R-024-2009
APPELS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, RÈGLEMENT	R-167-96	R-024-2009
COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DE DIVISION, RÈGLEMENT	R-014-2004	R-024-2009
CONSULTATION, RÈGLEMENT	R-071-96	R-024-2009
DEMANDE DE CONSTITUTION DES ORGANISMES SCOLAIRES CONFESIONNELS PUBLICS, RÈGLEMENT	R-070-96	R-024-2009
DEMANDES, RÈGLEMENT	R-137-96	R-024-2009
DÉROULEMENT DES TRAVAUX, RÈGLEMENT	R-194-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE D'APEX ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT D'APEX, RÈGLEMENT	R-121-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE D'ARCTIC BAY ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT D'ARCTIC BAY, RÈGLEMENT	R-122-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE D'ARVIAT ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT D'ARVIAT, RÈGLEMENT	R-073-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE DE BAKER LAKE ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE BAKER LAKE, RÈGLEMENT	R-074-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE DE BROUGHTON ISLAND ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE BROUGHTON ISLAND, RÈGLEMENT	R-123-96	R-024-2009

## Tableau A—Règlements abrogés

(à jour au 31 décembre 2011)

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>	<i>Texte ou décret abrogatif</i>
DISTRICT SCOLAIRE DE CAPE DORSET ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE CAPE DORSET, RÈGLEMENT	R-124-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE DE CHESTERFIELD INLET ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE CHESTERFIELD INLET, RÈGLEMENT	R-075-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE DE CLYDE RIVER ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE CLYDE RIVER, RÈGLEMENT	R-125-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE DE CORAL HARBOUR ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE CORAL HARBOUR, RÈGLEMENT	R-076-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE DE GJOA HAVEN ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE GJOA HAVEN, RÈGLEMENT	R-101-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE DE GRISE FIORD ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE GRISE FIORD, RÈGLEMENT	R-126-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE DE HALL BEACH ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE HALL BEACH, RÈGLEMENT	R-127-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE D'IGLOOLIK ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT D'IGLOOLIK, RÈGLEMENT	R-128-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE DE IKALUKTUTIAK ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE IKALUKTUTIAK, RÈGLEMENT	R-100-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE D'IQALUIT ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT D'IQALUIT, RÈGLEMENT	R-129-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE DE KIMMIRUT ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE KIMMIRUT, RÈGLEMENT	R-130-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE DE KUGLUKTUK ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE KUGLUKTUK, RÈGLEMENT	R-103-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE DE NANISIVIK ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE NANISIVIK, RÈGLEMENT	R-131-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE DE PANGNIRTUNG ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE PANGNIRTUNG, RÈGLEMENT	R-132-96	R-024-2009

## Tableau A—Règlements abrogés

(à jour au 31 décembre 2011)

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>	<i>Texte ou décret abrogatif</i>
DISTRICT SCOLAIRE DE PELLY BAY ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE PELLY BAY, RÈGLEMENT	R-104-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE DE POND INLET ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE POND INLET, RÈGLEMENT	R-133-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE DE RANKIN INLET ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE RANKIN INLET, RÈGLEMENT	R-077-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE DE REPULSE BAY ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE REPULSE BAY, RÈGLEMENT	R-078-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE DE RESOLUTE ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE RESOLUTE, RÈGLEMENT	R-134-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE DE SANIKILUAQ ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE SANIKILUAQ, RÈGLEMENT	R-135-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE DE TALOYOAK ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE TALOYOAK, RÈGLEMENT	R-105-96	R-024-2009
DISTRICT SCOLAIRE DE WHALE COVE ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE WHALE COVE, RÈGLEMENT	R-079-96	R-024-2009
DIVISION SCOLAIRE DE BAFFIN ET LE CONSEIL SCOLAIRE DE DIVISION DE BAFFIN, RÈGLEMENT	R-120-96	R-024-2009
DIVISION SCOLAIRE DE KITIKMEOT ET LE CONSEIL SCOLAIRE DE DIVISION DE KITIKMEOT, RÈGLEMENT	R-099-96	R-024-2009
DIVISION SCOLAIRE DE KIVALLIQ ET LE CONSEIL SCOLAIRE DE DIVISION DE KIVALLIQ, RÈGLEMENT	R-072-96	R-024-2009
DOSSIERS SCOLAIRES, RÈGLEMENT	R-168-96	R-024-2009
ÉCOLES PRIVÉES, RÈGLEMENT	R-091-96	R-024-2009
INSTRUCTION EN FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE, RÈGLEMENT	R-166-96	R-024-2009
PERSONNEL D'ÉDUCATION, RÈGLEMENT	R-170-96	R-024-2009
PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT À DOMICILE, RÈGLEMENT	R-090-96	R-024-2009
TRANSPORT DES ÉLÈVES, RÈGLEMENT	R-196-96	R-024-2009

## Tableau A—Règlements abrogés

(à jour au 31 décembre 2011)

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>	<i>Texte ou décret abrogatif</i>
<b>ÉDUCATION (L.Nun. 2008, ch. 15)</b>		
TRANSITION, RÈGLEMENT	R-024-2009	R-014-2010
TRANSITION, RÈGLEMENT PROVISOIRE	R-012-2010	R-014-2010
<b>ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC (L.R.T.N.-O. 1988, ch. 24 (Suppl.))</b>		
ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC, RÈGLEMENT	R-010-92	L.Nun. 2001, ch. 3
RÈGLES DE PROCÉDURE	R-047-96	L.Nun. 2001, ch. 3
<b>EXÉCUTION RÉCIPROQUE DES JUGEMENTS</b>		
DÉSIGNATION DES RESSORTS ACCORDANT LA RÉCIPROCITÉ, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. R-1	R-041-99
<b>EXÉCUTION RÉCIPROQUE DES ORDONNANCES ALIMENTAIRES (L.R.T.N.-O. 1988, ch. M-3)</b>		
DÉSIGNATION DE TRIBUNAUX, DÉCRET	R.R.T.N.-O. 1990, ch. M-2	R-001-2001
ÉTATS ACCORDANT LA RÉCIPROCITÉ, RÈGLEMENT DÉSIGNANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. M-3	R-002-2004
<b>FAUNE</b>		
RÉGIONS DE GESTION DE L'OURS POLAIRE, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. W-13	R-012-2005
<b>FONCTION PUBLIQUE</b>		
JOURS FÉRIÉS POUR LA FONCTION PUBLIQUE, ARRÊTÉ PORTANT	R-010-2001	R-001-2008
<b>GESTION DES FINANCES PUBLIQUES</b>		
CONTRATS DU GOUVERNEMENT, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. F-3	R-002-2011
TAUX D'INTÉRÊT, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. F-7	R-010-2010

## Tableau A—Règlements abrogés

(à jour au 31 décembre 2011)

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>	<i>Texte ou décret abrogatif</i>
<b>GESTION DES FINANCES PUBLIQUES; DÉSINTÉRESSEMENT DES CRÉANCIERS; SAISIES</b>		
DROITS RELATIFS AUX SERVICES JUDICIAIRES, RÈGLEMENT	R-120-93	R-010-2007
<b>INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS</b>		
INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS, RÈGLEMENT GÉNÉRAL	R-022-2008	R-017-2010
<b>INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DIPLÔMÉS</b>		
ENQUÊTES SUR LES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DIPLÔMÉS, RÈGLEMENT RELATIF	R.R.T.N.-O. 1990, ch. C-1	R-005-2011
<b>INTERPRÉTATION</b>		
HEURE AVANCÉE, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. I-5	R-045-99
HEURE AVANCÉE ET LES FUSEAUX HORAIRE, RÈGLEMENT	R-045-99	R-003-2001
<b>JEUNES CONTREVENANTS, L.R.C. 1985, ch. Y-1</b>		
DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À LA JEUNESSE, ARRÊTÉ	R.R.T.N.-O. 1990, ch. Y-3	R-005-2002
<b>JUGES DE PAIX</b>		
RÉMUNÉRATION ET LES ALLOCATIONS, RÈGLEMENT	R-056-98	R-015-2008
<b>JURY</b>		
HONORAIRES DES JURÉS, RÈGLEMENT	R-032-96	R-017-2009
<b>LOI ÉLECTORALE (L.R.T.N.-O. 1988, ch. E-2)</b>		
FORMULES ÉLECTORALES, RÈGLEMENT	R-043-91	R-025-2003
TARIF DES HONORAIRES, RÈGLEMENT	R-128-98	R-025-2003
VOTE DANS LES CENTRES CORRECTIONNELS, RÈGLEMENT	R-132-98	R-025-2003
VOTE PAR LA POSTE, RÈGLEMENT	R-127-98	R-025-2003



## Tableau A—Règlements abrogés

(à jour au 31 décembre 2011)

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>	<i>Texte ou décret abrogatif</i>
<b>LOTÉRIE DE L'OUEST DU CANADA</b>		
LOTÉRIE DE L'OUEST DU CANADA, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. W-1	R-009-2009
<b>LOTÉRIES</b>		
DÉLÉGATION À BAKER LAKE, RÈGLEMENT	R-039-96	R-015-2005
DÉLÉGATION À IQALUIT, RÈGLEMENT	R-197-96	R-014-2005
<b>MESURES CIVILES D'URGENCE</b>		
ÉTAT D'URGENCE DANS LE HAMEAU DE SANIKILUAQ, ARRÊTÉ PROCLAMANT	R-006-2000	R-007-2000
<b>NORMES DU TRAVAIL</b>		
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, RÈGLEMENT	R-149-98	R-008-2009
<b>ORGANISATION JUDICIAIRE</b>		
DROITS APPLICABLES EN MATIÈRE D'HOMOLOGATION ET D'ADMINISTRATION, RÈGLEMENT	R-005-2005	R-010-2007
DROITS RELATIFS AUX SERVICES JUDICIAIRES, RÈGLEMENT	R-010-2007	R-024-2007
<b>PRIVILÈGES DU GARAGISTE</b>		
FORMULES DES PRIVILÈGES DU GARAGISTE, RÈGLEMENT	R-045-91	R-006-2001
<b>SCIENTIFIQUES</b>		
LOI SUR LES SCIENTIFIQUES (NUNAVUT), RÈGLEMENT D'APPLICATION	R-174-96	R-005-2009
<b>VALEURS MOBILIÈRES (L.R.T.N.-O. 1988, ch. S-5)</b>		
ADOPTION DE NORMES CANADIENNES ET MULTILATÉRALES (LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES), RÈGLEMENT	R-001-2003	R-010-2008
ADOPTION DE NORMES CANADIENNES ET MULTILATÉRALES (LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES), RÈGLEMENT	R-018-2005	R-010-2008

## Tableau A—Règlements abrogés

*(à jour au 31 décembre 2011)*

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>	<i>Texte ou décret abrogatif</i>
ADOPTION DE NORMES CANADIENNES ET MULTILATÉRALES (LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES), RÈGLEMENT	R-010-2008	R-025-2008
DROITS RELATIFS AUX VALEURS MOBILIÈRES, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. 20 (Suppl.)	R-038-2009